



Réseau-1 Québec
Réseau de connaissances sur les soins primaires

Appel à projets de recherche sur les innovations visant à changer la pratique en première ligne

CONCOURS 2023-2024

DATE LIMITE soumission formulaire d'inscription : 10 décembre 2023 à 23 h 59

DATE LIMITE soumission demande de financement : 18 février 2024 à 23 h 59

Le Réseau-1 Québec (R1Q) est un réseau de connaissances sur les soins primaires dont les buts sont de combler le fossé entre le milieu de la recherche et la pratique clinique, de promouvoir une culture de recherche collaborative entre les chercheurs et chercheuses, les clinicien-ne-s-praticien-ne-s, les patients et patientes, les gestionnaires et les décideurs et décideuses, et de soutenir les [réseaux de recherche axée sur les pratiques de première ligne \(RRAPPL\)](#) comme vitrines d'une première ligne intégrée, forte et apprenante.

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Soutenir des projets de recherche de type « [recherche 3.0](#) » visant à évaluer l'implantation d'une innovation ou d'un changement dans la prestation de services dans les milieux cliniques associés aux RRAPPL, en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patients et patientes.
- Financer des équipes qui portent une attention particulière à la mise en œuvre du projet en milieu clinique ainsi qu'aux impacts de l'innovation ou du changement de pratique introduit et la mesure de ceux-ci.
- Soutenir une étroite collaboration entre chercheurs et chercheuses, clinicien-ne-s-praticien-ne-s, patients et patientes et gestionnaires.
- Faciliter la participation des milieux cliniques associés aux RRAPPL.

PRIORITÉ DU CONCOURS

Nous donnons la priorité aux projets centrés sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique et qui ont un lien avec un ou des objectifs du « Quintuple Objectif » (« [Quintuple Aim](#) ») : l'expérience patient et les résultats obtenus; la santé de la population; l'efficacité du système; le bien-être des ressources humaines en santé et services sociaux; et l'équité en santé et services sociaux.

CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Dans le cadre de ce concours, le R1Q financera des projets qui évaluent l'introduction d'innovations visant à changer la pratique clinique de soins primaires dans l'intérêt des patients et des patientes. Il peut s'agir d'une nouvelle intervention, de la transposition d'une

pratique innovante établie ailleurs, ou de la prolongation d'un projet de recherche dans un nouveau milieu. Les projets peuvent donc en être à différents stades de développement : projets pilotes, études de faisabilité, implantation et évaluation, diffusion ou mise à l'échelle. Chaque projet doit s'appuyer sur des données probantes et bien démontrer sa capacité de changer la pratique à court terme au bénéfice des patients et patientes.

Sont non finançable pour ce concours : les études de besoins; les études de barrières et de facilitateurs concernant l'implantation, ou la diffusion d'un modèle d'intervention, sans volets d'implantation et d'évaluation; les études corrélationnelles visant à cerner les facteurs sur lesquels on devra intervenir dans l'avenir; les revues de la littérature; les revues systématiques; et les méta-analyses.

Tous les candidats et candidates devront expliquer comment ils tiennent compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) dans la composition et le fonctionnement de leur équipe ainsi que dans toutes les étapes du processus de recherche, y compris la conception, la détermination et l'exécution des méthodes, et l'analyse, l'interprétation et la dissémination des résultats (voir la [page Ressources](#), section « ÉDI », sur le site Web du R1Q pour des guides et outils en la matière).

Les projets doivent être menés par un partenariat d'au moins un chercheur ou chercheuse et un-e clinicien-ne-praticien-ne à titre de coresponsables du projet. Un patient ou une patiente partenaire et un ou une gestionnaire doivent aussi être impliqués au sein de l'équipe; l'attente est qu'ils participent activement tout au long du processus de recherche (de la conception à la diffusion des résultats). Si le chercheur ou la chercheuse responsable est en début de carrière (0-5 années d'expérience), un chercheur ou une chercheuse chevronné-e devrait faire partie de l'équipe. Ce partenariat doit être explicite et bien décrit dans la demande. L'implication de résidents et résidentes et d'étudiants et étudiantes des cycles supérieurs est encouragée.

Le projet doit se réaliser dans des milieux cliniques associés à au moins deux RRAPPL. La réalisation du projet dans ces milieux peut se faire en parallèle (c'est-à-dire se dérouler dans deux endroits simultanément) ou de façon séquentielle (c'est-à-dire avoir lieu d'abord dans un endroit, puis dans un autre), mais le projet doit avoir des retombées importantes pour tous les sites participants.

L'implication des cliniques de plus d'un RRAPPL et l'implication d'un ou d'une gestionnaire et d'un patient ou d'une patiente partenaire assureront la pertinence du projet pour les milieux et les patients et patientes et faciliteront la mise en œuvre du projet, ainsi qu'un éventuel transfert des apprentissages à une échelle plus large.

La demande doit démontrer un engagement à appuyer le projet de la part des RRAPPL impliqués et de la part du directeur ou de la directrice d'une des cliniques participantes (voir les procédures à suivre plus loin).

Les équipes qui désirent soumettre un projet doivent prendre contact avec les RRAPPL pour leur faire connaître le projet et discuter de leurs besoins éventuels. Les équipes doivent soumettre un [formulaire d'inscription](#) d'ici le **10 décembre** avec un résumé d'une page qui

décrit brièvement le projet, ses objectifs et la méthode proposée (voir le lien pour accéder au formulaire d'inscription à la fin de ce document).

Les RRAPPL ont pour mission de faciliter un réel partenariat entre clinicien-ne-s-praticien-ne-s, chercheurs et chercheuses, patients et patientes, et gestionnaires et amener des cliniques à s'impliquer dans les projets, en partenariat avec le bureau central du R1Q et d'autres partenaires.

Nous encourageons les personnes et les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec les personnes-ressources des RRAPPL (voir à la fin de ce document) pour explorer la possibilité de s'associer à ces derniers ainsi que leur intérêt et leur rôle éventuel. Le fait d'impliquer une clinique non universitaire sera un atout considéré par le comité d'évaluation.

FONDS DISPONIBLES

Jusqu'à quatre projets recevront chacun un financement d'un maximum de 20 000 \$ sur une période de 12 mois.

EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS FINANCÉS

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à :

1. Communiquer et interagir régulièrement avec les RRAPPL impliqués dans la demande.
2. Présenter leurs résultats lors de la Journée annuelle du R1Q en juin 2025.
3. Fournir des rétroactions pendant le projet et à la fin de celui-ci à des fins d'évaluation du R1Q.

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Sont admissibles les projets qui répondent aux priorités du concours et qui satisfont à tous les critères suivants:

1. Être menés par un chercheur ou chercheuse et un-e clinicien-ne-praticien-ne à titre de coresponsables¹ qui sont membres du R1Q avec un profil à jour.
2. Implique un patient ou une patiente partenaire et un ou une gestionnaire qui seront activement impliqués dans le projet de l'équipe de recherche.
3. Être réalisés dans des milieux de pratique associés à au moins deux RRAPPL.

Les demandes qui ne satisfont pas à ces critères seront retirées du concours.

Ne sont pas admissibles les projets menés par des équipes qui reçoivent actuellement un financement du R1Q provenant du concours de projets de recherche sur les innovations et les projets qui reproduisent un projet déjà financé par le R1Q (sauf dans le cas d'une prolongation d'un projet de recherche dans un nouveau milieu).

¹ Un des coresponsables doit avoir le statut de chercheur-e universitaire, chercheur-e universitaire clinicien-ne, ou chercheur-e de collège selon les Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec : <https://www.frqs.gouv.qc.ca/regles-generales-communes>.

Important : Il n'est pas possible de soumettre plus qu'une demande à titre de coresponsable dans ce concours, même si pour des projets différents.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

<i>Adéquation aux priorités et objectifs de l'appel</i>
<i>Le projet vise à évaluer l'implantation d'une innovation ou d'un changement de pratique en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patients et patientes.</i>
<i>Le projet est centré sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique et a un lien avec un ou des objectifs du « Quintuple Objectif » (« Quintuple Aim ») : l'expérience patient et les résultats obtenus; la santé de la population; l'efficacité du système; le bien-être des ressources humaines en santé et services sociaux; et l'équité en santé et services sociaux.</i>
<i>Qualité scientifique</i>
<i>Les objectifs sont clairs.</i>
<i>Les objectifs sont justifiés par des connaissances pertinentes.</i>
<i>Les impacts visés et les mesures de ceux-ci sont clairement décrits (voir : https://reseau1quebec.ca/recherche-et-ressources/ressources/#Impacts).</i>
<i>La méthodologie et les méthodes proposées sont appropriées pour répondre aux questions ou aux objectifs du projet.</i>
<i>Les limites de la méthodologie et des méthodes proposées sont exposées clairement.</i>
<i>Le projet tient compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans son ensemble (conception, méthodes, analyse, interprétation et dissémination des résultats).</i>
<i>Potentiel de transférabilité</i>
<i>Des connaissances seront transférables à des utilisateurs de connaissances cibles (patients et patientes, clinicien-ne-s, gestionnaires, etc.)</i>
<i>Il y a un plan explicite de diffusion et d'application des connaissances envers des utilisateurs des connaissances ciblés qui intègre des stratégies innovantes en fin de subvention (voir : https://www.cihr-irsc.gc.ca/f/45321.html#a7).</i>
<i>Partenariat et collaboration</i>
<i>Le partenariat entre le chercheur ou la chercheuse et le ou la clinicien-ne-praticien-ne est explicite.</i>
<i>L'implication d'un patient ou d'une patiente partenaire et d'un ou d'une gestionnaire dans le projet tout au long du processus de recherche est prévue et réaliste.</i>
<i>La participation de et les retombées pour tous les milieux cliniques impliqués sont explicites.</i>
<i>Le projet tient compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion par rapport à la composition et le fonctionnement de l'équipe.</i>
<i>Faisabilité</i>
<i>L'échéancier, le plan de travail et le budget sont réalistes. (Veuillez-vous assurer de prendre en compte le dédommagement de patients et des patientes partenaires dans le budget; voir : Principes directeurs – Dédommagement financier pour la recherche en partenariat avec les patients et le public, Unité de soutien SSA Québec 2018).</i>
<i>Le plan de travail porte une attention particulière à la mise en œuvre de l'innovation, c'est-à-dire à aux besoins et contraintes des milieux cliniques.</i>
<i>L'équipe a l'expertise requise pour mener à bien le projet. Le chercheur ou la chercheuse responsable a la capacité de réaliser un projet de qualité et est affilié à un établissement leur</i>

permettant de détenir les fonds de recherche. Le ou la clinicien-ne-praticien-ne responsable a une pratique clinique active ainsi que la capacité d'influencer la pratique et des changements organisationnels.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les salaires des professionnels ou professionnelles de recherche ainsi que les ressources nécessaires pour mener le projet à terme (consommables, équipement essentiel, frais de déplacement pour des réunions de projet, etc.).

Les compensations versées à un GMF ou autre clinique pour couvrir certains frais inhérents à sa participation à la recherche sont permises en autant que le GMF ou la clinique n'est pas l'établissement gestionnaire des fonds de recherche octroyés (dans ce cas, les FRQ versent déjà des montants aux établissements pour couvrir les frais indirects de la recherche).

Les compensations financières destinées à un-e clinicien-ne (ou à un-e professionnel-le d'une clinique) sont également des dépenses admissibles. Attention, cette compensation ne peut pas être offerte au coresponsable clinicien ou à la coresponsable clinicienne du projet et ne peut pas s'ajouter à une rémunération régulière comme un salaire. Le paiement doit être offert pour compenser des heures de travail perdus (et non-payés).

Les dépenses non admissibles les paiements directs aux chercheurs ou chercheuses, la compensation de ou de la clinicien-ne coresponsable, et les frais indirects à la recherche de l'établissement gestionnaire des fonds.

Voir [Règles générales communes du Fonds de recherche du Québec](#) (« Dépenses admissibles et non admissibles »).

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Prendre contact avec les RRAPPL afin de leur informer de votre intérêt à participer au concours.
2. Soumettre le [formulaire d'inscription](#) avec un résumé du projet (1 page) avant le **10 décembre 2023 à 23 h 59**.
3. Obtenir une lettre d'appui de la part des RRAPPL impliqués dans la demande (au moins deux), signé par le directeur ou la directrice. Une lettre d'appui commune peut être soumise. Notez qu'une lettre de la part de l'ensemble des quatre RRAPPL n'est pas requise.
4. Obtenir une lettre d'appui du directeur ou de la directrice d'au moins une des cliniques participantes.
5. Préparer la demande de financement (voir « Présentation d'une demande de financement » ci-dessous).
6. Soumettre la demande de financement avant le **18 février 2024 à 23 h 59** en suivant les instructions qui vous seront envoyées suivant le dépôt du formulaire d'inscription.

Veillez noter que ce sont les équipes des projets et non les RRAPPL qui doivent soumettre les demandes.

DATES IMPORTANTES

Date limite de soumission des formulaires d'inscription : 10 décembre 2023 à 23 h 59

Date limite de soumission des demandes : 18 février 2024 à 23 h 59

Date prévue de l'avis de décision : fin mars 2024

Date de début du financement : 1^{er} avril 2024

Date de fin du financement : 31 mars 2025

PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES RRAPPL

[RRAPPL Université Laval](#)

Alfred Kodjo Toi : alfred-kodjo.toi.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

[RRAPPL Université McGill](#)

Ania Johnstone : pbrn.fammed@mcgill.ca

[RRAPPL Université de Montréal](#)

Marie-Eve Lavoie : marie.eve.lavoie.ciusslav@ssss.gouv.qc.ca

[RRAPPL Université de Sherbrooke](#)

Mahado Moussa Ragueh : medfam-coord-recherche@usherbrooke.ca

Nous invitons également les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec un RRAPPL.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET QUESTIONS

Pour devenir membre du R1Q :

<https://reseau1quebec.ca/membres-et-partenaires/membres/>

Pour mettre à jour son profil de membre :

<https://reseau1quebec.ca/modifier-mon-profil/>

Pour toutes questions, consultez la [Foire aux questions](#) ou contactez-nous à : info@reseau1quebec.ca

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Les éléments suivants doivent être soumis avant le **18 février 2024 à 23 h 59** en suivant les instructions qui vous seront envoyées après la soumission du formulaire d'inscription :

1. Formulaire de présentation de projet. [*Veuillez remplir ce formulaire >>](#)
 - Résumé en langage simple (100 mots maximum)
 - Description du projet (5 pages maximum)
 - Description de l'équipe du projet (1 page maximum)
2. Références
3. Budget (tableau sommaire) et justification (1 page maximum)
4. Plan du travail et échéancier du projet (1 page maximum)
5. CV du responsable chercheur ou de la responsable chercheuse
6. CV du responsable clinicien-praticien ou de la responsable clinicienne-praticienne

7. Lettre d'appui de chaque RRAPPL impliqué dans la demande (au moins deux) signée par le directeur ou la directrice du RRAPPL
8. Lettre d'appui du directeur ou de la directrice d'au moins une des cliniques participantes

Directives pour la préparation et la mise en forme des documents :

- Tous les documents doivent être rassemblés dans UN SEUL document PDF
- Sélectionnez une police de couleur noire lisible (ex. Arial 10pt ou Times New Roman 12pt). Ne choisissez pas des polices ou des espacements de type condensé/étroit. Les tableaux, diagrammes, figures et graphiques peuvent contenir du texte de petite taille, pourvu que celui-ci soit lisible lorsque l'affichage de la page est réglé à 100 %.
- Appliquez un interligne simple au minimum. N'utilisez pas d'interligne étroit.
- Insérez une marge de 2 cm (3/4 de pouce) – au minimum – autour de la page.